

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

/CB

Objet
Subvention exception-
nelle à la SES du
Collège La Triloterie

86.006

DATE DE CONVOCATION

16 JUILLET

DATE D'AFFICHAGE

16 JUILLET

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 23

Nombre de votants 32

VOTE

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU à LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

31. JUIL. 1986

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six
le Vingt Deux Juillet

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - MOST - DAUZIDOU -
BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET, Adjointes
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL -
Mmes DE GAYE - FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE -
MARCONI - MONNARD - POTERNEC - REVOLAT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par M. LE MAIRE - M. BOUTET par M. BARBAT -
M. BUSSERBAU par M. BENOIT - Mme BARRAUD-DUCHERON par Mme FONTAN -
M. BERNARD par M. FABER - M. GEOFFROY par M. CANDAU - M. ROUDOT par
M. MOST - M. LE GUEUT par M. MONNARD - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

ABSENTE : Mme DEVIGNE

M. POTERNEC

a été élu Secrétaire.

La SES du Collège de la Triloterie a organisé
un séjour à Super-Lioran (Cantal) du 9 au 15 Juin 1986.

La responsable, Mme REDHREUIL, Directrice
Adjointe chargée de cette section, sollicite de la Ville une
subvention exceptionnelle de 1 190 F pour couvrir une partie
des frais entraînés par cette classe de découverte.

La subvention demandée concerne uniquement
7 Enfants de ROYAN.

Le Conseil Municipal,

- Vu la demande de Mme La Directrice de la SES au Collège Triloterie,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 190 F à la SES
du Collège La Triloterie pour la classe de découverte organisée
durant la période du 9 au 15 Juin 1986.
- Cette somme sera versée directement au Compte Crédit Lyonnais
ROYAN N° 000000790448 ouvert au nom de OCCE Foyer Coopératif
de la SES du Collège de la Triloterie.

.../...

- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 944.5 article 657 du Budget de l'exercice 1986 (étant précisé que cette somme est prélevée sur le Crédit dépenses imprévues au chapitre 970 article 669 du BP 86).

Fait et délibéré à ROYAN
Les jours, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. Les Membres Présents
Pour extrait conforme,
Pour le Député-Maire,
Le Premier-Adjoint,



Faber
P. FABER
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR